

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme July Bédard de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté, lors de sa séance tenue le 17 février 2026, une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 est modifié comme suit :

QU'en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront ordinairement le lundi et débuteront à 19 h :

Mars	Lundi 16 mars 2026	19 h
Avril	Lundi 13 avril 2026	19 h
Mai	Lundi 11 mai 2026	19 h
Juin	Lundi 15 juin 2026	19 h
Juillet	Lundi 06 juillet 2026	19 h
Août	Lundi 24 août 2026	19 h
Septembre	Lundi 14 septembre 2026	19 h
Octobre	Lundi 19 octobre 2026	19 h
Novembre	Lundi 23 novembre 2026	19 h
Décembre	Lundi 7 décembre 2026	19 h

QUE les séances auront lieu au 400, rue de l'Aréna, dans la salle polyvalente Dolbec;

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, au numéro 418 277-2124, poste 102 ou par courriel au dg@saintubalde.com.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 19^e jour de février 2026


Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 12 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 19^e jour de février 2026;

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 19^e jour de février 2026


Directrice générale et greffière-trésorière